

*Questions orales*

**L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je suis persuadé que c'est là le genre de commentaire que le député pourra inscrire dans son mémoire à la Commission canadienne des transports.

**M. Crosbie:** Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire.

\* \* \*

**LES AFFAIRES EXTÉRIEURES**

## LES AVANTAGES DU MARCHÉ COMMUN DES ANTILLES

**M. F. A. Philbrook (Halton):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce, ou au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si la question le concerne davantage.

On a annoncé récemment que les gouvernements du marché commun des Antilles et le Canada avaient conclu un accord de coopération commerciale et économique. Le ministre compétent dans ce domaine pourrait-il dire à la Chambre quels sont les avantages de cet accord pour le Canada?

**L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, nous en bénéficierons de plusieurs façons, mais je ne pense pas qu'il me soit possible de donner des détails maintenant. Je me ferai un plaisir de communiquer le texte de l'accord et des déclarations qui ont été faites lors de sa signature.

LES PÊCHES—LES NÉGOCIATIONS AVEC LES ÉTATS-UNIS SUR  
LES LIMITES TERRITORIALES

**M. Stuart Leggatt (New Westminster):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle a trait à l'état actuel de nos négociations frontalières en ce qui a trait à la côte ouest.

Le secrétaire d'État peut-il dire à la Chambre si la délégation canadienne songe sérieusement à déplacer la frontière territoriale à l'Entrée Dixon Sud en échange de certains territoires à l'intérieur de la zone de 200 milles? La délégation canadienne en étudie-t-elle la possibilité?

**L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, sans vouloir être évasif, je rappellerais au député qu'il n'est pas d'usage de révéler les détails des positions adoptées en cours de négociations; par ailleurs, je crois pouvoir lui dire qu'aucune décision n'a encore été prise au sujet de la côte ouest. Certaines propositions ont été faites de part et d'autre, mais il ne conviendrait pas, je crois, d'en dire davantage.

● (1500)

**M. Leggatt:** Le ministre pourrait-il donner à la Chambre l'assurance que le gouvernement du Canada n'entend pas reculer cette frontière vers le sud? S'il le pouvait, peut-être pourrait-il satisfaire bien des gens qui vivent dans le Nord.

Pourrait-il nous dire également si le ministre a fixé une date limite à ces négociations qui durent depuis longtemps? Les parties se sont-elles entendues en quelque sorte sur le genre de tribunal qui pourrait trancher en dernière analyse le différend qui oppose le Canada et les États-Unis au sujet des zones de pêche et des frontières?

**M. Jamieson:** Pour ce qui est de la première partie de la question, monsieur l'Orateur, je puis lui donner cette assurance et lui répéter que le Canada n'a formulé aucune offre. Les parties ont présenté un certain nombre de propositions qui ne font actuellement l'objet que de négociations.

Pour ce qui est de la question d'ordre plus général, je dois avouer bien sincèrement que j'ignore comment les choses vont tourner sur la côte ouest. Quant à ce qui pourrait servir d'assises aux négociations, nous avons éprouvé d'extrêmes difficultés non seulement avec les Canadiens qui pratiquent la pêche, mais aussi avec ceux qui la pratiquent en Alaska et ailleurs aux États-Unis. Sans doute le député sait-il que nous veillons à ce que tous les intéressés participent aux négociations. A propos, sauf erreur, nos négociateurs se trouvent aujourd'hui en Alaska—ou sinon ils s'y trouveront demain—pour discuter par exemple de la question du flétan.

Il est extrêmement difficile de conclure une entente au sujet d'une espèce intéressant un groupe de pêcheurs lorsqu'il faudrait donner en échange une autre espèce intéressant cette fois un autre groupe de pêcheurs. Je l'ai dit, c'est extrêmement compliqué. On n'a pas encore décidé si la question de la côte ouest serait renvoyée pour arbitrage à une tierce partie; toutefois le député sait, je pense, que la décision concernant la côte est sera rendue publique incessamment, peut être dans les 24 prochaines heures.

LES NÉGOCIATIONS CONCERNANT LES EAUX TERRITORIALES  
CANADIENNES

**M. Erik Nielsen (Yukon):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. J'essayais d'attirer votre attention pour pouvoir la poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien mais, après réflexion, je pense qu'il serait peut-être plus judicieux de l'adresser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle a trait aux mêmes négociations mais cette fois au sujet du littoral septentrional du Canada.

D'après les nouvelles il semble assez certain que, dans le cadre des négociations sur la pêche, les États-Unis revendiquent une zone considérable de nos eaux territoriales à l'est de la frontière du Yukon et de l'Alaska, sous prétexte que la théorie des secteurs ne s'applique pas en l'occurrence. Le ministre peut-il dire à la Chambre si les États-Unis revendiquent effectivement une telle partie de nos eaux territoriales et dans l'affirmative, pourrait-il nous assurer que le gouvernement du Canada est bien décidé à ne pas troquer un pouce de ses eaux territoriales que la théorie en question lui reconnaît?